

RÈGLEMENT 2022/2023 – Affiche ton français !

Thème : Destination Luxembourg



Adapté de l'affiche gagnante du 1^{er} prix du concours 2021/2022

ARTICLE 1

L'Association Portugaise des Professeurs de Français, à l'occasion de son XXX^e Congrès, organise un concours d'affiches sur le thème **Affiche ton français !** destiné aux élèves de français des établissements d'enseignement publics et privés.

ARTICLE 2

Le concours a pour objectif la promotion de l'apprentissage de la langue française et des cultures francophones dans les parcours scolaires. Les projets sélectionnés seront exposés lors du Congrès et pourront être utilisés par l'APPF en format affiche, bandeau sur le site Internet ou tout autre support pour de futures campagnes.

ARTICLE 3

Le concours est ouvert à la rentrée 2022/2023 et l'inscription au concours sera mise à disposition sur le site de l'APPF par le biais du [formulaire](#). Celle-ci devra parvenir à l'APPF jusqu'au **23 décembre**.

ARTICLE 4

Les affiches devront être élaborées par des groupes de 3 élèves maximum. Chaque établissement scolaire devra effectuer une sélection et ne pourra envoyer que **trois affiches au maximum**.

ARTICLE 5

Les projets présentés devront répondre aux critères de composition d'une affiche. Toute œuvre devra obligatoirement

1. contenir :

- des images créées ou libres de droits d'auteur;
- un slogan promouvant l'apprentissage du français;
- le nom de l'association et son logo qui sera mis à disposition sur le site de l'APPF.

2. respecter le thème « Destination Luxembourg ».

Toute œuvre doit être réalisée et envoyée à l'APPF en format numérique (fichier JPG, JPEG, PNG).

Les projets devront être envoyés avant le **17 janvier 2023** par le biais du [formulaire](#).

ARTICLE 6

Les projets seront diffusés sur les réseaux sociaux de l'APPF à partir du **23 janvier 2023**. Les dix projets les plus likés jusqu'au **26 janvier minuit** seront votés par les participants au Congrès qui se tiendra en **janvier 2023**. Les participants et invités au congrès voteront pour la meilleure affiche. Les trois affiches les plus plébiscitées seront récompensées. La divulgation des résultats se fera lors de la clôture du congrès et seront aussi communiqués sur les réseaux sociaux et le bulletin d'info APPF. Les prix seront envoyés par la poste.

ARTICLE 7

Les professeurs et les élèves ayant participé à l'élaboration des meilleures affiches recevront les prix suivants :

Professeurs et élèves

- 1^{er} prix à déterminer par l'Ambassade du Luxembourg.
- 2^{ème} prix à déterminer par l'Ambassade de France.
- 3^{ème} prix à déterminer par l'APPF.

Les prix attribués aux élèves et aux professeurs sont intransmissibles.

Les prix seront envoyés par la poste à l'adresse de l'école du professeur responsable.

ARTICLE 8

Une exposition d'affiches sélectionnées aura lieu lors de la programmation officielle de la **Fête de la Francophonie 2023**.

ARTICLE 9

Tout professeur participant au concours et qui respecte le règlement présent bénéficiera d'un bon de réduction de **10 euros** sur les frais d'inscription à un événement (formation ou Congrès) APPF postérieur au Congrès et pendant l'année **2023**. Cette inscription n'inclut pas de crédit de formation. Cette réduction n'est pas transmissible à d'autres professeurs.

ARTICLE 10

La participation à ce concours implique l'acceptation du présent règlement.